

GAN/AFA
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

D E C R E T N° 69 - 239 /PR/MIS/DAI-P

du 17 Septembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,

AMPLIATIONS :

JORD	1
PR/SGG	10
Ministères	10
DP	4
SGM	10
DI-Trésor	3
CES	10
DCCT-DB	2
IAA-DN	2
DGAJL	2
Gde CHANC.	1
CS	6
Dtion STAT.	2
Dtion PLAN	2
Préfecture	1
S/Préfecture	1
Intéressés	2

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 234/PR/SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'Organisation Générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n° 41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste de emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret n° 305/PC-Cab du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
VU le Décret n° 189/PR/MAISD/P du 25 Avril 1963, portant nomination de M. CHANVOEDOU Louis, en qualité de Chef de l'Arrondissement KILIBO (Sous-Préfecture de Savè) ;
VU la lettre n° 4/40 du 29 Août 1969 du Préfet du Zou ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont abrogées les dispositions du Décret n° 189/PR/MAISD/P du 25 Avril 1963 portant nomination de M. CHANVOEDOU Louis en qualité de Chef de l'Arrondissement de Kilibo.

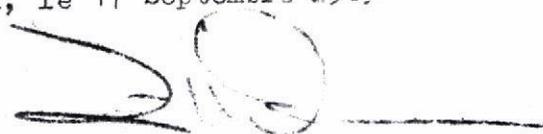
L'intéressé est maintenu à la disposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 2.- M. MOUNIROU El-Hadj Ligaly, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Savè, est nommé Chef de l'Arrondissement de Kilibo.

Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,
Chargé des Affaires Intérieures,

Fait à Cotonou, le 17 Septembre 1969


Emile-Derlin ZINSOU.